

**CPTS Grand Valenciennes**

**29, rue Henri Durre**

**59590 Raismes**

**coordonnateur@cptsgrandvalenciennes.fr**

## **Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire de la CPTS Grand Valenciennes**

Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous avons le plaisir de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de la CPTS Grand Valenciennes qui se tiendra le **23 Mars** à partir de **20h00** à la salle des fêtes de Raismes centre (sur la Grande Place, à côté de la Mairie).

Conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur :

1. L'assemblée générale ordinaire ne peut délibérer que si moitié des membres actifs plus un sont présents ou à défaut à la majorité relative des membres actifs présents plus un.
2. La condition nécessaire pour satisfaire le quorum est la présence de plus de la moitié des membres à jour de leur cotisation plus 1 voix. Si le quorum n'est pas atteint, le vote s'effectue à la majorité relative des membres du conseil d'administration présents le même jour.
3. Les votes se font à main levée sauf si 1/3 des votants demandent un vote à bulletin secret.

Le droit de voter à l'assemblée est réservé aux seuls membres à jour de leur cotisation à la date du 22/03/2022.

Votre présence à cette assemblée générale est nécessaire. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix, à condition qu'il soit membre actif de l'association, muni d'un pouvoir régulier. Vous trouverez ci-joint un modèle de lettre de procuration. Veuillez le compléter et le signer avant de le transmettre à votre mandataire. Tous les pouvoirs sont obligatoirement à faire parvenir par mail à [coordonnateur@cptsgrandvalenciennes.fr](mailto:coordonnateur@cptsgrandvalenciennes.fr) au plus tard le 22/03/2022 ou à présenter par le mandataire le jour de l'Assemblée Générale Ordinaire.

Si vous souhaitez présenter une motion de défiance ou de blâme, ou mettre une motion à l'ordre du jour, merci d'envoyer un mail à [coordonnateur@cptsgrandvalenciennes.fr](mailto:coordonnateur@cptsgrandvalenciennes.fr) (le dépôt des motions doit avoir lieu 15 jours avant le début de l'assemblée générale).

Les statuts, le règlement intérieur et le PV de l'AG 2021 de l'association sont disponibles sur simple demande par mail à [cptsgrandvalenciennes@hotmail.com](mailto:cptsgrandvalenciennes@hotmail.com)

Comptant sur votre présence, nous vous prions de confirmer votre présence en vous inscrivant par le lien suivant :

Veuillez agréer Madame, Monsieur, l'assurance de nos respectueuses salutations.

Le bureau :

Claire Hellin et Jacques Franzoni, co-présidents,

Bruno Objoie, trésorier,

Christophe Galand, secrétaire général